



ARRÊTÉ N° 192/2025

**Circulation interdite
Rte de Dinan
Le Mardi 18 Novembre 2025
De 9h00 à 12h30**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CITEOS en date du 13 novembre 2025 d'interdire la circulation sur la route de Dinan aux abords du rond-point des Charrières pour la mise en place d'un candélabre (durée de l'opération 3 heures).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la mise en place d'un candélabre, la circulation sera interdite Rte de Dinan aux abords du rond-point des Charrières le mardi 18 novembre 2025 de 9h00 à 12h30.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la résidence du Bois Joli.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CITEOS.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CITEOS.

Fait à QUÉVERT, le 13/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



publié le 15 novembre 2025